

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 33 QUESTIONS SPECIALES 3			
Code	SOAS3B27AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons <b>Daniel SINNESAEEL</b> (daniel.sinnesael@helha.be) HELHa Campus Montignies <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) <b>Philippe HERION</b> (philippe.herion@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve <b>Marc KLAINER</b> (marc.klainer@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle

- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
  - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
  - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
  - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
  - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
  - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
  - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
  - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
  - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
  - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
  - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
  - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
  - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B27AS· QUESTIONS SPECIALES 3 18h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus Mons	Gestion du social	24 h
+ HELHa Campus Montignies	Droit européen	18 h
+ HELHa Campus Montignies (HD)	Droit européen	18 h
+ HELHa Louvain- la-Neuve	P1 : Analyse des organisations et intervention sociale	14 h
	P2 : Projets collectifs - voyages d'études	24 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

### **POUR LE DEPARTEMENT DE LOUVAIN-LA-NEUVE :**

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Activité d'apprentissage Questions spéciales 3

P1 : Analyse des organisations et intervention sociale (14h) - 50%

P2 : Projets collectifs - voyages d'études (24h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

### **Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)**

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

### **D'une année académique à l'autre**

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : [social.ln.bac@helha.be](mailto:social.ln.bac@helha.be)

### 1. Identification de la partie P1 : Analyse des organisations et intervention sociale

Volume horaire	14 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Marc KLAINER ( <a href="mailto:marc.klainer@helha.be">marc.klainer@helha.be</a> )

### 2. Présentation

#### Introduction

Il semble fondamental pour tout-e assistant-e social-e de bien connaître et comprendre le fonctionnement interne de son lieu de travail. Chaque fonctionnement a un impact sur la conception du travail social, les valeurs, les priorités, etc. Une organisation qui fonctionne sur un mode décisionnel démocratique ou plutôt autoritaire aura une forte influence sur le travail social mené (participer à la définition de ses tâches ou si elles sont imposées aura une influence sur la marge de manœuvre, la capacité d'innover, etc.).

Les objectifs du cours sont :

Fournir aux étudiant-e-s un bagage conceptuel précis et une grille d'analyse utile pour approcher les organisations, notamment les organisations du non-marchand.

Cette démarche implique :

- La connaissance et la maîtrise du fonctionnement de l'organisation dans ses différents aspects.
- La compréhension de la dynamique effective de l'organisation, plus spécifiquement dans le secteur du travail social.
- La connaissance des principaux acteurs internes et externes des organisations.
- L'identification des logiques et des valeurs qui sous-tendent et qui agissent dans la manière dont sont structurées les organisations.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de :

1. Employer la théorie de Mintzberg.
2. Identifier, employer et argumenter la notion de conception d'une structure d'une organisation : comment le travail est-il réparti et comment est-il coordonné ?
3. Identifier, employer, argumenter la notion des facteurs de contingence : son âge, sa taille, son environnement.
4. Rechercher et observer quels sont les différents buts poursuivis par les organisations. Et comment ceux-ci s'articulent de manière cohérente ou conflictuelle.
5. Rechercher et observer l'interaction entre les acteurs et leur pouvoir : où se situe le pouvoir dans les organisations et où s'exerce-t-il ?
6. Reconnaître, choisir et argumenter la configuration : les cinq types d'organisation

### 3. Description

#### Contenu

Nous explorerons principalement la théorie développée par Henri Mintzberg et revisitée par deux auteurs belges : Pichault et Nizet.

**1<sup>er</sup> cours** : Introduction à la théorie de Mintzberg (mise en perspective la théorie de Mintzberg conçue pour le secteur marchand avec la réalité du non marchand). La conception de la structure d'une organisation : la division et la coordination du travail (comment le travail est-il réparti et comment est-il coordonné ?)

**2<sup>ème</sup> cours** : Etude de cas = revue du 1er cours. La suite de la conception de la structure : départementalisation et mécanismes de liaison au sein d'une organisation

**3<sup>ème</sup> cours** : Etude de cas = revue du 2<sup>ème</sup> cours. Les facteurs de contingence d'une organisation : sa taille, son

âge, son environnement

**4<sup>ème</sup> cours** : Etude de cas = revue du 3<sup>ème</sup> cours. Les buts d'une organisation (nous verrons quels sont les différents buts poursuivis par les organisations. Et comment ceux-ci s'articulent de manière cohérente ou conflictuelle.). Introduction au pouvoir au sein d'une organisation

**5<sup>ème</sup> cours** : Etude de cas = revue du 4<sup>ème</sup> cours. Le pouvoir au sein des organisations (Où se situe le pouvoir dans les organisations et où s'exerce-t-il ?). Etude de cas = revue du 5<sup>ème</sup> cours

**6<sup>ème</sup> cours** : Les configurations (sur base des points précédents, Mintzberg a conceptualisé cinq types d'organisation). Revue de l'ensemble du cours. Préparation de l'examen.

**7<sup>ème</sup> cours** : Appropriation d'une grille d'analyse organisationnelle (à opérationnaliser dans le lieu de stage avec votre MFP) : Il s'agira de découvrir selon quel(s) type(s) de configuration le lieu de stage fonctionne et quel impact cela a-t-il.

### Démarches d'apprentissage

- Approche déductive et inductive selon les contenus abordés
- Approche interactive via des études de cas
- Cours magistral : lecture commentée et illustrée du syllabus
- Présentation à chaque cours d'un PPT en support aux contenus abordés
- Exemples issus de la pratique de l'enseignant et des étudiant-e-s (via le stage de deuxième année)
- Échanges, discussion, questions-réponses
- Synthèses

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Syllabus remis en version papier et disponible sur ConnectED
- Deux études de cas
- PPT mis en ligne sur ConnectED après chaque cours
- Glossaire reprenant les concepts à la fin du syllabus
- QCM afin de réviser la matière
- Vous pourrez vous appuyer, entre autres, sur ce cours pour la réalisation de vos balises AIP 4 et 5.

### Ouvrages de référence et supports

Dieu, A.-M. (1999). *Valeurs et associations : entre changement et continuité*. Paris : L'Harmattan.

Fourcade, F., Barbier, R., & Verrier, C. (2015). *Pour en finir avec le management efficace*. Paris : Pearson.

Mintzberg, H. (2010). *Le pouvoir dans les organisations*. Paris : Ed. d'Organisation.

Mintzberg, H. (2011). *Structure et dynamique des organisations*. Paris : Eyrolles, Éditions d'Organisation.

Nizet, J., Pichault, F., & Rousseau, M. (1995). *Comprendre les organisations : Mintzberg à l'épreuve des faits*. Paris : Gaëtan Morin.

- Etude de cas
- Présentation powerpoint
- Syllabus
- Glossaire
- Tableau des configurations

## 4. Modalités d'évaluation

Examen écrit (deux heures). L'étudiant-e recevra une étude de cas décrivant une organisation fictive. L'étudiant-e devra répondre à 20 questions afin de déterminer la(les) configuration(s) de l'organisation. La répartition des points se fera comme suit :

- 100% des points pour le questionnaire

- Une question bonus concernant la configuration permet d'améliorer sa note de 5%

2<sup>e</sup> session : mêmes modalités et consignes qu'en 1<sup>ère</sup> session

# Bachelier : assistant social

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

## 1. Identification de la partie P2 : Projets collectifs - voyages d'études

Volume horaire	24 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours « Projet collectif -Voyages d'études » met les étudiant·e·s en situation de découvrir d'autres réalités sociales et/ou d'autres pratiques sociales ailleurs qu'en Belgique.

Les objectifs du cours sont :

1. Permettre aux étudiant·e·s de s'ouvrir à d'autres réalités/pratiques sociales
2. Permettre aux étudiant·e·s de vivre une expérience collective, sous le signe de la convivialité et de la découverte culturelle.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Témoigner d'une ouverture à d'autres expériences de terrain
- Confronter sa conception du travail social à d'autres réalités/pratiques sociales
- Tenir un discours argumenté sur cette confrontation
- S'inscrire dans une dynamique collective

## 3. Description

### Contenu

- Avant le voyage :
  - Découvertes des réalités/pratiques sociales à partir de la réalité belge (visites d'expositions, intervenants extérieurs, témoignages, portefeuille de lecture)
  - Organisation du séjour avec les étudiant·e·s inscrit·e·s dans chacun des voyages d'études
- Le voyage :
  - Un déplacement de 3 à 5 jours suivant la destination
  - Découvertes d'institutions, rencontres avec des professionnel·le·s de terrain, participation à des activités culturelles (théâtre, exposition...), moments conviviaux

### Démarches d'apprentissage

Activités extérieures, intervention de personnes ressources, approche interactive, groupes de discussion

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Les étudiant-e-s choisissent leur destination
- La taille du groupe (20 à 30 étudiant-e-s) permet une solidarité mutuelle et une attention à chacun-e

### **Ouvrages de référence et supports**

Chaque titulaire de l'activité communiquera aux étudiant-e-s ses ouvrages de référence spécifiques.

Chaque titulaire de l'activité utilise ses propres supports pédagogiques en étroite articulation avec la destination et l'objet du voyage tout en privilégiant la dynamique du groupe comme outil d'apprentissage.

## **4. Modalités d'évaluation**

### Modalités d'évaluation pour la 1re session :

La non-participation au voyage d'études entraîne automatiquement la note « PP » pour la session de juin.

L'évaluation comporte deux volets :

1. La participation de l'étudiant-e à l'activité pédagogique : 40% de la note.

Ce volet n'est pas remédiable. En cas d'ajournement à la seconde session et d'échec à l'activité, la part de la note relative à la participation (sur 40%) est reportée comme telle en seconde session.

2. La réalisation d'un travail écrit de 5 pages à remettre au(x) titulaire(s) de cours, en fonction des consignes transmises par ce(s) dernier(s), dans le casier prévu à cet effet : 60% de la note

### Modalités d'évaluation pour la seconde session :

- En cas de non-participation au voyage d'études (mention PP en 1re session) :

Les modalités pour l'évaluation de seconde session consistent en un travail écrit de 20 pages, résultant de différentes lectures et de démarches à réaliser par le biais de rencontres avec une (des) institution(s) ou personne(s)-ressource(s) en Belgique, suivant les consignes précisées par le(s) titulaire(s).

- En cas d'échec à l'activité (moins de 10/20 en 1re session) : ◦ la part de la note relative à la participation (sur 40%) et obtenue en 1re session est reportée comme telle en 2e session ;

◦ un travail écrit de 5 pages (sur 60%) est à remettre au(x) titulaire(s) de cours, en fonction des consignes transmises par ce(s) dernier(s).